



## **TRAIL DES ETOILES- TdE- 2022**

**Dimanche 14 Août 2022**

### **RÈGLEMENT de la 2<sup>nd</sup>e édition**

Téléphone de l'organisation : **06 28 65 24 56**

Vice-Président section Trail : **Sylvain MAVIER**

#### **1. Date et description de l'épreuve :**

L'Association **MONTAGNES QUEYRAS**, [www.montagnes-queyras.com](http://www.montagnes-queyras.com) créée en 2003 pour la promotion des activités outdoor et promotion de la vallée du Queyras, organise depuis sa création l'épreuve de ski-alpinisme du Grand Béal sur la commune d'Arvieux.

En 2021, les membres de l'association, ont décidé de créer une section Trail, et d'organiser une manifestation sportive sur les communes de Molines en Queyras et de Saint-Véran et de Chianale en Italie pour la première fois en 2022.

Il s'agit de courses qui se déroulent en montagne, dans un environnement exceptionnel. Le départ se fera de Molines en Queyras et l'arrivée dans le village de St Véran.

Tous les participants, sont tenus de respecter le règlement des organisateurs.

Le trail se compose pour cette seconde édition 2022, de 4 parcours dont 2 en haute montagne et avec passage à plus de 3000 m et 25 km de sentiers en Italie pour la Route des Contrebandiers :

- **La Route des Contrebandiers**, 62 km, 4200 D+
- **La Route des Contrebandiers en relais à deux**, 42 km, 3000 D+ - 20 km, 1200 D+
- **Le Trail des Etoiles**, 36 Km, 2 440 m D+, 2200 D
- **La Course Nature**, 17 km, 710 m D+
- **La Course Sprint**, 10 km, 460 m D+

Les épreuves chronométrées, se dérouleront dans un temps limité avec des horaires barrières. Départs groupés des participants.

A noter que les deux courses Trail des Etoiles et La route des Contrebandiers font leur entrée au **Challenge des Trails de Provence** [www.trailsdeprovence.fr](http://www.trailsdeprovence.fr) et permettent d'obtenir des points ITRA.



## **1 La Route des Contrebandiers, 62 km, 4200 D+ profil haute montagne**

### **Points ITRA 3, montagne 7**

C'est LA grande nouveauté 2022, un parcours transfrontalier et sauvage à faire entrer dans la légende !

Départ de Molines pour une première boucle d'échauffement en autonomie complète les 26 premiers km (point d'eau au km17), tel un vrai contrebandier vous commencerez le plat par le fromage (col des Près fromage 2147m) puis la très belle descente du col des Estronques (2650m) avant de remonter l'Aigue blanche jusqu'au premier ravitaillement du refuge de la blanche.

Ensuite vous prendrez la première partie du splendide tour de la Tête des Toillies par le col de la noire (2887m) et les magiques lacs du col de Longet (2701m) sur la frontière.

Ensuite il faudra aller chasser le loup dans le très minéral colle del lupo perché à 3052m en guise de "cima coppi". La descente s'ouvre sur le splendide panorama du Valle Varaita italien jusqu'au ravitaillement montagnard au sein du village tout en pierre de Chianale.

Vous serez enfin prêt (ou pas!) pour affronter l'enchaînement Colle di Saint Véran par le côté italien (2844m) et le Pic de Caramantran (3025m) avant de basculer dans la très joueuse descente du col de Chamoussière et le retour en sentier balcon sur l'ancien grand canal puis le petit canal pour une arrivée déjà mythique dans la plus haute commune d'Europe à Saint Véran!

Cette course est possible en version SOLO ainsi qu'en relais à 2 avec un passage de puce à Chianale.

**Relais 1 : 42km / 3000 m D+**

**Relais 2 : 20 km / 1200 m D+**

**2-La Route des Contrebandiers- Relais à deux** Sur le même parcours que la Route des Contrebandiers, il est possible de courir en relais à deux coureurs. Le relais (passage de la puce) se fera dans le village de Chianale en Italie.

- ✓ **Pas de navette pour se déplacer entre Chianale, Molines et St Véran. Le relayeur devra se rendre avec son propre véhicule dans le village de Chianale en empruntant le col Agnel et permettre au premier participant de revenir en voiture à St Véran.**

**Le premier relayeur** (profil Maratrail par excellence) **42 km, 3000 m D+**

Première boucle en direction du col des Estronques, puis descente du col vers le fond de la vallée en direction du refuge de la Blanche, puis montée raide vers le col de la Noire, col longet, passage en Italie, Colle del lupo, puis descente vers le Village de Chianale. Arrivée du premier relais. Ravitaillement montagnard Italien, dans le village de Chianale.

**Le second relayeur** (profil rapide) **20 km, 1200 m D+**

Depuis le village de Chianale, montée sèche de 1200 m D+ en direction du Col de St Véran, pour atteindre le Pic de Caramantran (point culminant de l'épreuve à 3 025 m), puis le col de Chamoussière, avant de rejoindre le grand canal pour un retour vers St Véran.



### **3- Le Trail des Etoiles, 36 km, 2 440 mètres de D+, profil montagne**

#### **Points ITRA 2, Montagne 7**

Avec un point culminant du parcours à 3025m, c'est un trail de montagne relativement exigeant en semi-autonomie, réservée à des coureurs en bonne condition physique.

Après un départ de la station de Molines en Queyras, remontée du torrent de l'Aigueblanche en direction de la haute vallée de la Blanche sur une montée régulière en guise de prologue, puis ce sera le moment d'aborder la première difficulté de la journée, le col de la noire (2955m) qui débute le splendide tour de la Tête des Toillies par les cols de Longet et Blanchet avec vue plein cadre sur le Mont Viso (3841m).

Après un ravitaillement au refuge de la Blanche, vous serez prêt pour vous lancer à l'assaut du Col saint Véran (2844m) et sa ligne de crête qui vous mènera au pic de Caramantran (3025m), épilogue et point culminant du parcours avec vue sur le Pain de Sucre (3208m) et le Viso.

La redescente s'effectuera par un très rapide sentier en balcon sur le cours de l'ancien Grand Canal et sous le regard attentif de l'Observatoire du pic de Châteaux Renard pour une arrivée à la fois mythique et authentique dans le centre de la plus haute commune d'Europe!

### **4- La Course Nature, 17 km, 710 D+**

Nouvelle course intermédiaire, sans difficulté majeure.

La première partie est une montée régulière jusqu'à la chapelle de Clausis, puis la deuxième partie redescend à St véran par le grand canal, puis le petit canal.

100% sentier hormis le départ à Molines et l'arrivée à St Véran

### **5-La Course Sprint, 10 km, 460 m D+,**

Après le succès 2021 la course est reconduite.

Départ de Molines le long de l'Aigueblanche puis retour par le petit canal à Saint Véran, course rapide et intense quasiment tout en montée régulière, très disputée l'an dernier que ce soit pour le podium et à tous les niveaux de la course, convivialité et plaisir garanti!

100% sentier hormis le départ de Molines et l'arrivée à Saint Véran.

Ce règlement, s'applique à toutes les courses de l'évènement : Route des Contrebandiers en solo et relais duo, Trail des Etoiles, et Course Nature, Course Sprint et parcours de repli

**Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.**

## **2. Conditions de participation à l'épreuve :**

Les épreuves sont ouvertes à toutes les personnes majeures, licencié(e)s et non licencié(e)s.



**Les parcours sont ouverts aux femmes et aux hommes majeurs de toutes nationalités, nés en 2003 ou avant.**

Les juniors ne peuvent s'inscrire qu'aux épreuves Course Sprint et Course Nature. Compte tenu de la distance, les juniors ne peuvent pas s'inscrire dans les autres courses.

Les participants à la Route des Contrebandiers, Trail des Etoiles en Solo, relais Duo et à la Course Nature, et à la Course Sprint devront se conformer aux différentes directives (Organisation, Préfecture, Agence Régionale de Santé etc...) dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19. Ces directives seront disponibles sur le site de la course et affichés lors du débriefing et de la remise des dossards.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

### **3. Inscriptions et catégories d'âge :**

Les inscriptions se font en ligne, depuis le site de notre partenaire chronométrage **KMS**, dans la limite des places disponibles : <https://www.kms.fr/v5/public/>

**Pas d'inscription le jour de la course, Inscription sur internet via KMS seulement jusqu'au vendredi 12 Août 22h00.**

Les catégories d'âges autorisées à participer par épreuve, sont les suivantes :

Catégories	CODE	Année Naissance	Age	Epreuve
Junior H et F	Ju	2003	18 et 19 ans ( <b>être majeur le jour de la compétition</b> )	Course Sprint et Course Nature
Espoir H et F	Es	2000 à 2002	20 à 22 ans	Toutes les épreuves
Senior H et F	Se	1988 à 1999	21 à 34 ans	Toutes les épreuves
Master H et F	Ma	1987 et avant	35 ans et après	Toutes les épreuves

### **4. Equipements obligatoires :**

Les équipements suivants sont obligatoires :

<b>MATERIEL OBLIGATOIRE</b>	
Réserve d'eau 1,5 litre	Casquette, lunettes de soleil
Réserve d'eau de 0,75 l pour la Course Nature et sprint	Sifflet
Réserve alimentaire	Gobelet personnel
Couverture de survie	Téléphone batterie chargée, forfait actif
Veste Gore tex	Couverture de survie
<b>LAMPE FRONTALE pour la Route des Contrebandiers</b>	



En fonction des conditions météo du jour de l'épreuve, les équipements suivants peuvent devenir obligatoire

MATERIEL EVENTUELLEMENT OBLIGATOIRE
Maillot manche longue
Gants
Buff ou bonnet
Pantalon long

- Les équipements obligatoires seront contrôlés lors de la remise des dossards
- Chaque participant, devra avoir avec lui le numéro de téléphone du médecin et du PC Course, qui seront communiqués lors du briefing 15 minutes avant le départ.

#### **5. Participation, certificats médicaux et licences :**

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves chronométrées devront présenter :

- **Soit une licence d'Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlée Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.**
- **Soit un certificat médical nominatif, rédigé en Français d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.** Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**ATTENTION, les mentions Trail en compétition ou Triathlon en compétition ne sont plus acceptées par la Fédération Française d'Athlétisme. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

**Les licences étrangères ne sont pas acceptées.**

***L'organisation attire l'attention des participants, sur le fait qu'ils s'inscrivent en toute connaissance de leurs capacités physiques et qu'il convient d'adapter leur rythme de course.***

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits, y compris les mineurs, lors du retrait des dossards.

Les inscriptions aux épreuves de course peuvent se faire en ligne sur le site de notre partenaire chronométrage KMS, <https://www.kms.fr/v5/public/> et le jour du départ (voir art 3).



Les participants étrangers seront tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Le certificat, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, doit permettre d'identifier clairement le médecin qui l'a délivré.

Ce certificat devra être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit-être fournie.

Chaque participant devra fournir ce document en ligne ou sur place au moment du retrait des dossards. En l'absence de ces documents, le dossard ne pourra être retiré. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

## **6. Droits d'inscription 2022 :**

Parcours	Prix par personne
La Course Sprint	<b>15 €</b>
La Course Nature	<b>20 €</b>
Le Trail des Etoiles	<b>36 €</b>
La Route des Contrebandiers	<b>65 €</b>
Relais Route des Contrebandiers	<b>35 € par participants</b>

**Pas d'inscription le jour de la course, Inscription sur internet via KMS seulement jusqu'au vendredi 12 Aout 22h00.**

## **7. Remboursement, désistement, annulation :**

En cas d'annulation de la course, suite à un refus d'autorisation de la Préfecture, refus d'autorisation de passage, décision ARS suite COVID19, l'organisation proposera au participant de reporter l'inscription sur l'année suivante. En cas de refus du participant, 80% du montant de l'inscription sera remboursée.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, neige, foudre, brouillard, vent fort etc...). En fonction des possibilités, l'organisation pourra proposer un parcours de repli.

L'organisation se réserve le droit d'annuler à tout moment (juste avant le départ ou pendant le déroulement de la course), les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger et pour cas de force majeure, météo défavorable etc... (voir article 15)

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.



## **8. Retrait des dossards :**

Les dossards doivent être retirés à l'adresse suivante, et seront remis sur présentation d'une carte d'identité et après contrôle du matériel obligatoire :

### **Village départ de Clot La Chalp - Molines Station**

Le retrait des dossards, se fera selon un protocole précis avec un sens de circulation dans l'espace de retrait, marque au sol et distanciation sociale. Le port du masque est obligatoire lors du retrait des dossards.

Horaires de retrait de : 15h00 à 20h30 le Samedi 13 Août 2022

Entre 4h15 et 9h30 le Dimanche 14 Août 2022 (Jusqu'à 30 mn avant chaque départ)

## **9. Date et Horaires de départ :**

Départ : **Dimanche 14 Août 2022**

Lieu du départ : Parking de Clot La Chalp – Molines station - 05350 Molines en Queyras

Heure de départ et de briefing avant course :

**Route des Contrebandiers :**

**5h30** depuis le parking de Clot la Chalp, Molines station, briefing à 5h20

Retrait des dossards de la Route des Contrebandiers, la veille seulement

**Trail des Etoiles :** **7h30** depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 7h20

**Course Nature :** **10h00** depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 9h50

**Course Sprint :** **10h00** depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 9h50

## **10. Barrières horaires :**

**Les barrières horaires sont les suivantes :**

<b>Route des contrebandiers (62 km 4100 D+)</b>	
Village de Chianale (point de ravitaillement)	<b>14 h 45</b>
Col de Chamoussière	<b>17 h 30</b>
<b>Trail des Etoiles (36 km 2200 D+)</b>	
2 <sup>nd</sup> passage au Refuge de la blanche (Point de ravitaillement)	<b>13 h 30</b>

Les coureurs qui se présenteront au-delà de ces barrières horaires, devront faire demi-tour et retourner au PC course. Les dossards seront retirés et les concurrents déclarés en abandon.



### **11. Dossards et port du dossard :**

Le dossard devra être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **12. Chronométrage :**

Le chronométrage est assuré par la société KMS via des transpondeurs électroniques intégrés aux dossards. Le port d'un transpondeur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

### **13. Déroulement de la course et lutte contre la COVID 19 :**

Les Quatre courses, Route des Contrebandiers, en solo et relais, Trail des Etoiles, la Course Nature et la course Sprint, ont toutes un départ et une arrivée commune. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 10 minutes avant chaque départ.

Les deux parcours chronométrés se déroulent en semi-autonomie. Des signaleurs et commissaires de courses, seront présents pour les croisements des routes et plusieurs postes de contrôle, seront placés à différents endroits du parcours (voir cartes des parcours).

Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur chien. **L'assistance hors des points de ravitaillement est interdite.**

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie Covid 19, les organisateurs adopteront les mesures de protection qui seront en vigueur le jour de la course.

### **14. Classement et Récompenses**

Un classement sera établi par la société de chronométrage KMS.

Des récompenses seront attribuées aux **3 premiers hommes** et **3 premières femmes** sur chacune des courses.

Pour le relais DUO de la Route des Contrebandiers, les récompenses seront offertes seulement aux :

- **première équipe au classement scratch**
- **première équipe femmes**





### **15. Parcours de repli, interruption de l'évènement :**

En cas de dégradation météo imprévisible pendant le déroulement de la compétition ou incident, cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit et la possibilité de stopper la course à tout moment pour tous motifs. Dans ce cas les coureurs devront revenir dès que possible au PC course.

L'organisation prévoit un parcours de repli, qui pourrait être proposé avant le départ en cas de mauvaise météo. Dans ce cas, les coureurs seront informés soit sur le site internet de MONTAGNES QUEYRAS, ou sur la page Facebook du Trail des Etoiles, ou à l'occasion du briefing 10 minutes avant le départ.

### **16. Ravitaillements :**

Les parcours disposent des points de ravitaillement suivants :

En plus d'un ravitaillement à l'arrivée pour toutes les épreuves, les ravitaillements suivants sont mis en place sur le parcours :

RAVITAILLEMENTS Route des Contrebandier	
01	Refuge de la blanche (Liquide et solide)
02	Chianale – ravitaillement montagnard (Liquide et solide)
03	Croisement 2330 m (Liquide)

RAVITAILLEMENTS Trail des Etoiles	
01	Refuge de la blanche 1 <sup>er</sup> passage (liquide)
02	Refuge de la blanche second passage (liquide et solide)
03	Croisement 2330 m (liquide)

RAVITAILLEMENT Course Nature	
01	Bois de la Selle (Liquide)

RAVITAILLEMENT Course Sprint	
02	Pont Vieux (Liquide)



Un plat chaud ou une collation d'après course est prévu sur le site dès l'arrivée, les modalités de distribution selon les dispositions sanitaires qui seront mises en place lors du jour de l'épreuve.

### **17. Respect de la nature et de l'environnement :**

L'épreuve se déroule dans un environnement exceptionnel protégé et fragile, dans le Parc Naturel Régional du Queyras et sur un site majeur hautement sensible NATURA 2000 Haut Guil, Mont Viso, Valpreveyre.

Les secteurs empruntés concernés par les sites NATURA 2000 sont : Tout le secteur autour du lac de blanche.

D'une façon générale et en application des dispositions du PNR et de la charte NATURA 2000 pour la conservation et protection de la biodiversité, les participants et accompagnants devront impérativement respecter la nature, ne pas dégrader, ne pas cueillir de fleurs et ne pas jeter de déchets, mégots ou masques de protection respiratoires. Les participants devront rester sur les sentiers existants pour ne pas endommager les pelouses alpines et habitats.

Les coureurs qui ne respecteront pas ces règles, seront immédiatement exclus de l'épreuve.  
(Voir article 23)

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur les ravitaillements. Les coureurs apporteront leurs propres gobelets qu'ils devront garder avec eux durant toute la course.

Les concurrents, devront **respecter les itinéraires balisés et ne pas piétiner les prairies non fauchées, respecter les troupeaux et travail des bergers et agriculteurs.**

**Les coureurs devront obligatoirement rester sur les sentiers. Il est absolument interdit de sortir des sentiers existants**

Les organisateurs, qui se sentent concernés par les questions de conservation de la biodiversité et de respect de la nature, sensibiliseront les coureurs sur ces enjeux de préservation et feront un rappel des instructions à suivre, à l'occasion des briefings 10 mn avant le départ des épreuves.

### **18. Balisage :**

**Parcours :** Balisage avec fanions au sol. Pas de marquage à la peinture.  
Les coureurs qui quittent le parcours balisé seront immédiatement mis hors course.

### **19. Navettes pour le transfert depuis St véran vers Molines**

Les organisateurs mettent en place une navette gratuite, qui permet aux concurrents de retourner au point de départ à Molines. L'emplacement du départ de la navette, qui se trouve sur le parking au bas du village, sera indiqué par une signalisation spécifique.



## **20. Contrôles et abandons :**

Des contrôles seront effectués par les commissaires de courses, durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle au niveau des points culminants sera effectué. Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

## **21. Sécurité :**

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes de la Protection Civile.

Le PC secours de la Protection Civile Briançon, sera installé à proximité de la ligne d'arrivée à St Véran.

Le PC secours est joignable à tout moment par radio et téléphone. Le numéro de téléphone du PC secours, sera communiqué aux participants lors du briefing avant le départ de la course. Une ambulance sera mise à disposition. Des secouristes diplômés seront placés aux différents points hauts du parcours, non accessible par moyens motorisés. (voir carte)

Ceux-ci pourront décider à tout moment, de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident. Il devra rejoindre le PC course et signaler son retour.

**Le numéro de téléphone du PC course est le : 06 28 65 24 56**

**Les secours en France sont joignables au 112 ou PGHM Briançon 04 92 22 22 22**

## **22. Secours en Italie**

**Les secours en Italie sont joignables au numéro international 118 ou 112.** Des secouristes italiens de la Croix Rouge Italienne et/ou Club Alpin italiens, seront postés sur le parcours ainsi que des bénévoles.

## **23. Assurances :**

Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance RCO de la Fédération Française d'Athlétisme, dont l'association est membre.

**Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**



**Les concurrents doivent tous disposer d'une assurance internationale et rapatriement vers la France et de prise en charge des frais de secours, recherche, d'hélicoptère et d'évacuation en France tout comme en Italie.**

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux participants et accompagnateurs.

L'organisation du trail des étoiles, n'est pas tenu de prendre en charge les éventuels frais de recherche d'évacuation, d'hospitalisation et rapatriement d'un concurrent, qui pourrait faire appel aux secours et à des soins médicaux, tant en France qu'en Italie.

- **Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident, couvrant les éventuels frais de recherche et d'évacuation en France et en Italie. Cette assurance peut être souscrite auprès de la FFA ou auprès de tout organisme d'assurance du choix du participant.**

#### **24. L'esprit course nature :**

**Respect des propriétés et de l'environnement** : Vous allez évoluer dans l'espace protégé du Parc National Régional du Queyras. Nous vous demandons donc de respecter la végétation, respecter les clôtures, les troupeaux, respecter le Code de la Route pendant la course au passage des routes, faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

**Entre-aide** : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. **Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.** Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course. L'organisation se réserve le droit de disqualifier ou pénaliser un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Tout incident devra être signalé par le coureur qui en est le témoin, au poste de contrôle le plus proche et/ou par téléphone au PC Course.

#### **25. Sanctions :**

SANCTIONS OU PENALITES		
01	Echange de dossard	Elimination
02	Non-respect flagrant de l'itinéraire	Elimination
03	Utilisation des bâtons sur secteur interdit	Elimination
04	Dégradation, jet de déchet	30 minutes de pénalité
05	Comportement injurieux	1 heure de pénalité
06	Piétinement des prairies non fauchées	Eliminé
07	Assistance hors ravitaillement	30 mn de pénalité
08	Parcours hors sentier	Elimination

#### **26. Droit à l'image :**



Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **27. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) :**

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail des étoiles, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

Ces données sont conservées pendant 10 ans, durée légale pour le certificat médical selon les règles imposées par la Fédération Française d'Athlétisme.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux personnels habilités de MONTAGNES QUEYRAS qui sont responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par MONTAGNES QUEYRAS.

Par l'intermédiaire de MONTAGNES QUEYRAS, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel : [traildesetoiles05@gmail.com](mailto:traildesetoiles05@gmail.com)

**Association MONTAGNES QUEYRAS**

Le Vice-Président de la section trail

**Sylvain MAVIER**

